

Pour une analyse de discours diachronique : l'évolution du fonctionnement discursif des parenthèses dans les comptes rendus parlementaires entre la Révolution française et l'époque actuelle

Caroline Mellet¹

MoDyCo, UMR 7114, 200 Avenue de la République, 92000 Nanterre, France

Résumé. Cette communication s'inscrit dans le cadre théorique de l'analyse de discours et s'appuie en particulier sur les travaux de Michel Foucault qui considère que le discours n'est pas le reflet d'une réalité indépendante de lui, mais qu'il construit et configure les pratiques sociales. Le travail de l'analyste du discours est de mettre en perspective les formes discursives propres à ces configurations pour « dénaturer » ce qui s'impose souvent comme l'évidence. C'est pourquoi il paraît nécessaire de développer une analyse de discours diachronique permettant justement cette mise en perspective. Cette communication propose une application aux comptes rendus de débats parlementaires entre la Révolution et l'époque actuelle. Il s'agit ici d'étudier en particulier les changements dans l'usage et le fonctionnement discursif des parenthèses. Nous faisons l'hypothèse que la relation que l'institution parlementaire entend nouer avec le citoyen se construit en partie dans ce genre de l'institution qu'est le compte rendu, qu'il se lit dans les formes employées et en particulier dans l'usage des parenthèses.

Abstract. For a diachronic discourse analysis: the evolution of the functioning of parentheses in parliamentary accounts between the Revolution and the present time. This paper falls within the theoretical framework of discourse analysis and is based in particular on the work of Foucault, who considers that discourse is not the reflection of a reality independent of it, but that it constructs and configures social practices. The work of the discourse analyst is to put into perspective the discursive forms specific to these configurations in order to "denaturalize" what is often self-evident. This is why it seems necessary to develop a diachronic discourse analysis that allows precisely this putting into perspective. This paper proposes an application to the accounts of parliamentary debates between the Revolution and the present time. It is a question here of studying in particular the changes in the use and the discursive functioning of parentheses. We make the hypothesis that the relationship that the parliamentary institution intends to establish with the citizen is partly constructed in the kind of institution that is the record, that it can be read in the forms used and in particular in the use of parentheses.

Introduction

L'étude que nous présentons a pour objectif de plaider pour le développement d'une approche diachronique en analyse de discours. Cette approche est présente dans certaines études, en particulier dans le domaine des discours de spécialité¹ ou dans des études littéraires; elle constitue un axe de réflexion important en analyse de discours². Néanmoins, elle est encore trop peu développée, comme le souligne à juste titre Jean-Michel Adam (1999) : « Il me semble

indispensable d'étudier la spécificité et l'historicité des genres du discours publicitaire, des genres de la presse écrite ou des genres littéraires » (p. 87). Cette remarque, relative à certaines sphères d'activité pourrait aisément être généralisée à l'ensemble des sphères sociales. En effet, la prise en compte de l'historicité permet non seulement de saisir l'intrication étroite entre les déterminations sociales et idéologiques des différentes sphères d'activité et certaines régularités formelles, mais également de « dénaturiser » les normes propres à une formation discursive. Nous souhaiterions dans cette étude appliquer une approche diachronique à un genre de discours écrit relevant de la sphère politique française : les comptes rendus parlementaires. Il s'agira de montrer certaines évolutions formelles de ce genre de discours dans une diachronie longue (à partir de la Révolution française jusqu'à l'époque actuelle), en les mettant en relation avec l'évolution des configurations sociales qui s'élaborent à partir de 1789. Nous partons en effet de l'hypothèse que les structures politiques de la société française à partir de cette période, radicalement transformées par le prisme de la publicité et de la circulation de l'information associé au développement des sociétés démocratiques, entraîne également une restructuration dynamique des configurations discursives, dont l'institution parlementaire française garde la trace. C'est l'évolution de ces configurations que nous souhaiterions suivre, en nous focalisant plus spécifiquement sur les modifications qui affectent l'économie des parenthèses, qui constituent selon nous des indices forts de la manière dont l'institution se représente et construit l'activité essentielle de « rendre public ».

Nous présentons tout d'abord notre cadre théorique et méthodologique, puis nous analysons les principales évolutions formelles relatives à l'usage des parenthèses dans les comptes rendus, avant de les mettre en relation, en discussion, avec l'évolution des configurations politiques et idéologiques associées au principe de publicité.

1. Le cadre théorique et méthodologique

1.1. Le cadre théorique

1.1.1. Une approche foucauldienne de l'analyse de discours

L'étude que nous proposons s'inscrit dans le cadre théorique de l'analyse de discours, mettant en relation étroite les formes langagières et sémiotiques avec les pratiques sociales. Dans la lignée des travaux de Michel Foucault, nous considérons que le discours n'est pas le reflet d'une réalité indépendante de lui, mais qu'il construit et configure les pratiques socialesⁱⁱⁱ. Le discours cristallise et normalise les formes et les modalités de pouvoir propre à une époque ; il en facilite l'intériorisation par une « naturalisation » de ces formes qui sont pourtant toujours historiquement situées. Le travail de l'analyste du discours est de favoriser une mise en perspective des signes afin de les « dénaturiser » ou encore de « défamiliariser », non ce qui est invisible mais ce qui n'est que trop visible et qui s'impose comme l'évidence. Il s'agit, pour reprendre les propos de Michel Foucault (2011) à propos de l'objectif de l'archéologie, de « simplement (de) faire apparaître ce qui est très immédiatement présent et en même temps invisible » (p. 60). Cette mise en perspective est rendue possible par une approche diachronique des discours qui met en lumière l'évolution des formes linguistiques normées en relation avec l'évolution des configurations sociales. L'intérêt d'une telle approche est pourtant encore trop peu souvent pratiquée et nous plaidons ici pour son développement.

1.1.2. La catégorie bakhtinienne du genre de discours et le genre du compte rendu

La catégorie du genre de discours, issue des travaux de Mikhaïl Bakhtine, constitue de ce point de vue un objet d'étude particulièrement adapté à une perspective diachronique et à l'observation des évolutions formelles des discours. Définis par Mikhaïl Bakhtine (1984) comme des « types relativement stables d'énoncés » (p. 265), en relation étroite avec les pratiques propres aux différentes sphères sociales de l'activité humaine, ils constituent le lieu intermédiaire où s'intriquent le langagier et le non-langagier. Les genres de discours sont des formes normées (« relativement stables ») mais dynamiques, car sensibles à l'évolution des activités sociales humaines. Ils participent ainsi à l'institutionnalisation de normes propres à une sphère d'activité tout comme ils en autorisent les évolutions. Observer les moments de stabilisation et les

périodes d'évolutions formelles des genres de discours, permet donc d'en montrer l'historicité, d'en « défamiliariser » la réception et de mettre en lumière les configurations politiques propres au pouvoir d'une époque.

Nous voudrions appliquer cette approche diachronique à l'étude des comptes rendus des débats parlementaires français entre la période révolutionnaire et l'époque actuelle, afin de mettre en lumière certaines modifications affectant la forme de ce genre de discours en lien étroit avec l'évolution des configurations politiques qui se jouent au sein du pouvoir législatif. Celui-ci est en particulier marqué par l'adoption du principe de publicité des débats qui s'applique dès les Etats généraux, et qui entraîne une relation nouvelle entre l'institution parlementaire et le peuple. Nous faisons ici l'hypothèse que le type de relation instauré, dans ses modalités, mais aussi dans son dynamisme propre, se construit en partie dans ce genre de discours et se lit dans les formes employées. Les comptes rendus de réunion sont définis par Frédérique Sitri (2016) comme « des discours écrits qui « rendent compte » de discours oraux produits lors de réunions à caractère institutionnel » (p. 2). Ils appartiennent ainsi au sous-ensemble, identifié par Jacqueline Authier-Revuz et Julie Lefebvre (2015), des genres du « tenant lieu », puisqu'ils se présentent comme « tenant lieu » de l'évènement de parole qu'ils représentent^{iv}. Le compte rendu parlementaire participe ainsi à la construction des types de relations politiques qui se nouent entre le citoyen et le pouvoir législatif, par les modalités mêmes de représentation de ces évènements de parole que sont les débats au sein de l'hémicycle. Au-delà, les formes choisies inscrivent les valeurs propres à l'institution parlementaire. Suivre les modifications formelles du genre du compte rendu entre la Révolution française et l'époque contemporaine, c'est accéder aux évolutions qui affectent ces modes de relation et ces valeurs.

1.1.3. les parenthèses

Nous souhaitons ici approfondir un aspect particulier de ces évolutions en nous intéressant plus spécifiquement à l'évolution de l'économie des parenthèses dans les comptes rendus parlementaires. Ces signes de ponctuation ont été appréhendés par plusieurs chercheurs comme Nina Catach (1994) ou Sabine Boucheron-Pétillon d'un point de vue énonciatif et c'est sur ce plan qu'il s'agit en effet de les saisir pour comprendre leur fonctionnement discursif. Pour Sabine Boucheron-Pétillon (2007), le décrochement typographique qu'instaure la mise entre parenthèses constitue une opération « d'ajout montré » (p. 123), « mise en scène et pour ainsi dire orchestrée par le sujet écrivant » (*Ibid.*). Elle contient ainsi deux instructions de lecture fondamentales :

« 1/Je mets un segment discursif entre tirets ou entre parenthèses ; ce faisant, je le désigne à la fois comme un élément ajouté sur le fil de l'écriture et comme un segment suppressible, syntaxiquement non essentiel au déroulement de l'énoncé.

2/ Je le place sur un plan énonciatif particulier, original, à part, une sorte d'espace exotique, un ailleurs discursif à forte densité subjective » (*Ibid.*, p. 124).

L'étude diachronique des comptes rendus met en évidence une évolution dans l'exploitation discursive des propriétés en langue des parenthèses. Nous proposons d'étudier les principales manifestations formelles de cette évolution. Nous analysons ensuite ce que cette évolution dit du type de rapport politique que l'institution parlementaire instaure avec le lecteur-citoyen par l'évolution des configurations discursives propres au genre du compte rendu.

1.2. l'approche méthodologique : la constitution du corpus

Le corpus sur lequel nous fondons notre étude s'appuie sur diverses sources : il s'agit des comptes rendus publiés dans *le Moniteur universel*, paraissant à partir du 21 novembre 1789, puis dans *le Journal officiel* à partir de 1848. L'étude est complétée, pour l'époque contemporaine, à partir de l'année 2016, par des sources numériques mettant en ligne les comptes rendus des assemblées, et disponibles sur le site de l'Assemblée nationale^v.

Ce corpus permet de saisir les principales évolutions formelles, et spécifiquement celles qui relèvent de l'usage des parenthèses, des comptes rendus parlementaires entre la Révolution française et l'époque contemporaine. Nous avons fait l'hypothèse que ces modifications formelles étaient à mettre en relation avec des facteurs externes de plusieurs ordres, que nous avons identifiés : le régime politique, tout d'abord, et plus spécifiquement la place politique qui est accordée au pouvoir législatif ; les modes de diffusion des comptes rendus ensuite, selon qu'ils sont externes ou internes à l'institution parlementaire ; les techniques de recueil des interactions orales parlementaires, avec en particulier la maîtrise progressive de la sténographie associée à une organisation efficace de la prise de notes ; le statut juridique et officiel des comptes rendus, enfin, qui ne devient définitif qu'à partir de 1848. Ces facteurs déterminent des périodes de stabilisation et des moments de rupture dans les caractéristiques formelles du genre discursif du compte rendu parlementaire. Nous avons pu ainsi mettre en évidence trois périodes historiques, caractérisées chacune par une certaine homogénéité générique et renvoyant à des configurations sociales à peu près stables :

-l'époque allant du début des Etats généraux jusqu'aux années 1820-1840, qui, comme nous l'avons souligné, instaure une relation nouvelle entre le pouvoir politique et le peuple, au travers du principe de publicité. Ce principe politique, adopté dès les premières séances de débats des Etats généraux, se traduit rapidement à la fois par l'admission du public dans les tribunes et par la production et la publication de très nombreux comptes rendus des débats. Il s'agit d'une véritable rupture politique. Alors qu'en France le secret des affaires politiques était de règle dans le domaine politique, le principe de publicité apparaît comme la manifestation d'une transparence associée à la démocratie en opposition à une culture et une pratique du secret qu'on attribue aux régimes despotiques. Cette rupture fondamentale explique que la tenue des Etats généraux, à partir de mai 1789, constitue la borne temporelle antérieure de notre étude.

- la période, très longue, située entre les années 1820-1840 et l'année 2016, qui correspond à une période de normalisation et d'homogénéisation des pratiques discursives propres aux comptes rendus par une fonctionnarisation des secrétaires des débats et un monopole de la production des comptes rendus. Progressivement en effet, *le Moniteur universel* tend à devenir l'organe officiel et en 1820, ses journalistes obtiennent le monopole de se placer en contre-bas des tribunes. Le corps des fonctionnaires sténographiques officiels, créé en 1845, est rattaché à l'Assemblée en 1848 et *le Moniteur universel* devient *Journal officiel de la République française*. Les comptes rendus de toute cette période, malgré quelques variations internes, évoluent peu.

-l'époque qui commence 2016, et qui voit, par la numérisation systématique des comptes rendus et par le traitement en métadonnées qu'elle permet, les pratiques, la réception et l'utilisation des comptes rendus être bouleversés. Ce bouleversement influe sur la forme même des comptes rendus.

Nous avons travaillé sur un corpus exploratoire, composé de trois échantillons entre la Révolution et l'époque actuelle, prélevés au sein de ces trois périodes et correspondant au même empan temporel, à savoir un mois :

le corpus A (cA), correspondant à la première époque (de 1789 à 1820-1840), est constitué de tous les comptes rendus parlementaires du mois de mars 1790 parus dans *le Moniteur universel*.

Le corpus B (cB), correspondant à la seconde époque, est constitué de tous les comptes rendus parlementaires du mois de mars 1881, parus dans *le Journal officiel*.

Le corpus C (cC), correspondant à la troisième époque (à partir de 2016) est constitué de tous les comptes rendus parlementaires du mois de mars 2016 parus au *Journal officiel*.

Ce corpus exploratoire n'est donc pas exhaustif, mais il permet néanmoins de mettre en évidence des évolutions importantes, à confirmer par une étude plus large, dans le genre de discours du compte rendu parlementaire, et en particulier dans le statut et l'usage des parenthèses. Les exemples présentés sont issus de ces trois corpus. Les références de ces exemples, indiquées entre parenthèses après chaque exemple, contiennent l'identification du corpus d'où est extrait l'exemple (cA, cB ou cC) suivie des dates de la tenue des séances, et non celle, parfois différente, de leur publication dans le *Moniteur universel* ou le *Journal officiel*. L'orthographe a été modernisée mais la typographie et la mise en page ont été conservées.

2. Analyse des données : les principales évolutions constatées dans l'usage des parenthèses dans les comptes rendus parlementaires

2.1. L'évolution du nombre d'énoncés entre parenthèses : vers une structuration et une hiérarchisation de l'information

La première évolution dans l'usage des parenthèses est son extraordinaire augmentation quantitative dans l'écriture. Présentes dès les premiers comptes rendus parlementaires, les parenthèses ne sont que très rarement utilisées pendant la première période. Ainsi dans le corpus A, on relève en tout et pour tout 32 occurrences d'énoncés entre parenthèses. Dans le corpus B, les énoncés entre parenthèses s'élèvent à près de 2000 (1889) et à près de 4000 (3945) occurrences dans le corpus C.

Dans le corpus A, les événements représentés sont généralement intégrés à une même trame linéaire, sans usage des parenthèses, qui permettraient une hiérarchisation ou une catégorisation des informations représentées. Se succèdent ainsi, comme en (1) et (2) les propos individuels, au discours direct ou indirect des orateurs (1a), (1f), (2a) et (2g), les propos collectifs (2b) et (2e), ou sans origine identifiée (2d), les propos ritualisés et répétitifs provenant de l'institution et en particulier du Président de l'Assemblée (1b), (1d) et (2f), et tous les actes non verbaux (1e), ou associant actes verbaux et non verbaux (1c) :

(1) *M. de Cazalés*. (a) Si la Ville de Bordeaux s'était bornée à dénoncer ce réquisitoire et n'avait pas interprété ses expressions, je serais de l'avis de M. de Mirabeau. Le fils du Magistrat accusé, vient défendre son père contre des interprétations calomnieuses : il paraît extraordinaire que quand tout citoyen est admis à dénoncer, le fils d'un citoyen accusé ne puisse prendre sa défense.

(b) On ferme la discussion.

(c) L'Assemblée délibère. (d) M. Dudon fils, est admis à la Barre. (e) Il entre avec rapidité.

(f) Je savais bien, Messieurs, que la nature serait la plus forte, et si quelque chose peut nuire à mes moyens, c'est la sensibilité dont je suis affecté. (cA : séance du 4 mars 1790)

(2) *M. le Chapelier*. (a) Toutes les expressions du réquisitoire annoncent l'intention de s'élever contre vos décrets. Il est certain que les troubles étaient calmés lorsque le réquisitoire a été prononcé.

(b) Cette dernière assertion est fortement déniée.

(c) L'Assemblée commence à devenir très-tumultueuse. (d) On demande que la discussion soit fermée, qu'elle soit continuée, qu'elle soit ajournée. (e) Après de longs débats, (f) l'ajournement est rejeté. Plusieurs projets de décrets sont présentés. -- la priorité est accordée à celui du Comité.

M. de Sèze. (g) La faiblesse de la santé de M. Dudon, et son grand âge, ne nous permettent pas, en quelque façon, de le mander à la barre. (cA : séance du 4 mars 1790)

La comparaison entre le corpus A et les corpus B et C est parlante de ce point de vue puisque ces derniers rendent compte d'une évolution systématique vers une organisation des informations par l'usage des parenthèses. En effet, les informations représentées sont réparties de manière régulière en deux groupes : les propos des orateurs individuels autorisés sont représentés sans parenthèses et toutes les autres informations sont placées entre parenthèses. Ces autres informations relèvent de la responsabilité du secrétaire (L), comme en (3) et (4) :

(3) **M. Le Président.** Vous pouvez vous prononcer contre l'urgence pour des motifs tirés de l'ordre législatif, mais je ne puis laisser dire...(Interruptions- mouvements divers)...Je suis absolument désintéressé dans la question...(Nouvelles interruptions - Réclamations sur plusieurs bancs). (cB : 15 mars 1881)

(4) M. Dominique Baert. Le déficit enregistré en 2015 sera plus faible que prévu. Le régime des retraites est à l'équilibre et le déficit de la sécurité sociale a été divisé par deux depuis 2011, tout cela sans déremboursement, sans franchise, sans recul social (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*). (cC : séance du 16 mars 2016)

Celui-ci opère une organisation et une hiérarchisation de l'information qui exploitent les propriétés en langue du décrochage typographique. En marquant de cette manière le caractère accessoire et suppressible syntaxiquement des éléments mis entre parenthèses, le rapporteur indique en discours que ces éléments sont également sémantiquement secondaires. De manière indirecte, cette opération place au premier plan les informations qui échappent au décrochage typographique, d'autant que le développement de l'usage raisonné des parenthèses s'accompagne diachroniquement d'une adoption systématique du discours direct pour les propos des orateurs individuels. On assiste ainsi à un double mouvement qui rend compte d'une double hétérogénéité. La première est énonciative et concerne le décrochage typographique qui correspond à un retour métadiscursif du rapporteur sur son écrit mettant en retrait certaines informations représentées. La seconde est sémiotique et énonciative car elle répartit nettement les informations entre celles qui sont représentées au discours direct et toutes les autres, ayant pour point commun de relever de la responsabilité du rapporteur (L). Le rapporteur (L) représente les propos des orateurs individuels autorisés (I) selon le mode du discours direct et ce faisant, il fait la monstration des mots de l'autre en indiquant ainsi que ce ne sont pas les siens, qu'il n'en assume pas la responsabilité. A l'opposé, dans les énoncés entre parenthèses, le rapporteur assume les propos comme étant les siens et lorsqu'il doit représenter les propos collectifs, il le fait selon le mode du discours indirect qui constitue une reformulation, avec ses propres mots, des mots de l'autre^{vi}. L'espace entre parenthèses devient une « aire discursive » propre à L, mais elle est mise en retrait et réduite. De ce fait, le rapporteur, par le décrochage typographique entend signifier deux choses : il indique d'une part que les informations contenues entre parenthèses sont secondaires ; d'autre part, il signifie le retrait même de l'instance énonciative responsable de l'ensemble du compte rendu, qui tout à la fois se manifeste dans le signe de la parenthèse et circonscrit son champ de validation à une partie restreinte (la plus restreinte possible) du compte rendu. Par ricochet, il place au premier plan les énoncés au discours direct, en en indiquant leur caractère nécessaire et non suppressible, et en exploitant en discours les spécificités sémiotiques.

Ces remarques sur l'organisation des informations représentées doit être cependant nuancées. Il s'agit davantage d'un mouvement en cours que d'un processus achevé et complètement unifié, même dans les comptes rendus les plus récents. Certes, la tendance à réduire et à circonscrire le plus possible les informations représentées provenant explicitement de L se poursuit et s'observe entre les corpus B et C. Les comptes rendus sont au discours direct

dès que cela est possible. On peut comparer de ce point de vue les comptes rendus du vote d'une loi entre l'exemple (5) dans le corpus B et l'exemple (6) dans le corpus C, ou encore l'annonce de la clôture de la séance entre l'exemple (7) du corpus B et l'exemple (8) du corpus C :

(5) **M. le Président.** Je donne lecture de l'article :

« *Article unique.* - Les communes de Decazeville, Buisse-Penchot, Livinhac, Flagnac, Saint-Parthem, Saint-Santin et Almon (Aveyron) sont distraites du canton d'Aubin et formeront à l'avenir un nouveau canton dont le chef-lieu sera fixé à Decazeville.

(L'article unique du projet de loi est mis aux voix et adopté). (cB : séance du 19 mars 1881)

(6) Madame la Présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 571.

(Il est procédé au scrutin.)

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants

53

Nombre de suffrages exprimés

49

Majorité absolue

25

Pour l'adoption

14

contre

35

(L'amendement n° 571 n'est pas adopté.). (cC: séance du 16 mars 2016)

(7) **M. Le Président.** Jeudi, à deux heures, séance publique.

Discussion de loi d'un projet local et suite de l'ordre du jour tel que nous venons de le régler.

(La séance est levée à seize heures vingt minutes). (cB : séance du 19 mars 1881)

(8) Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de discussion, en deuxième lecture, du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures deux.). (cC: séance du 16 mars 2016)

Dans le corpus B, l'annonce de la mise au voix de l'article de loi et celle de la séance suivante sont prises en charge par L. Dans le corpus C, on trouve une représentation au discours direct des propos émanant du Président ou de la Présidence et placés sous leur responsabilité.

Néanmoins, certaines informations considérées comme importantes ou essentielles à la compréhension du compte rendu sont maintenues, dans le corpus B comme le corpus C. Les occurrences (5), (6), (7) et (8) offrent des exemples de ces informations maintenues, comme l'annonce des conséquences du résultat du vote ou encore l'indication, selon des repères absolus, de l'heure de la fin de la séance. D'autre part, il faut signaler que les comptes rendus intègrent parfois des propos au discours direct à l'intérieur des énoncés décrochés. On trouve déjà ce phénomène dans le corpus A pour une seule occurrence. C'est surtout dans les corpus B et C que ces formes se multiplient, comme en (9) et en (10) :

(9) **M. Le rapporteur.** La distribution aura lieu le plus tôt possible. Aussitôt que le vote sera rendu, je suis sûr que la commission centrale sera nommée et que les commissions des départements seront instituées sans retard (Très bien! Très bien!). (cB: séance du 19 mars 1881)

(10) M. Harlem Désir, *secrétaire d'État*. ...d'aboutir au respect de cette feuille de route et à la levée des sanctions.

La réunion à laquelle vous faites référence (« Ah ! Enfin ! » sur les bancs du groupe Les Républicains) est tout à fait officielle. (cC: séance du 16 mars 2016)

Ces énoncés au discours direct représentent toujours des propos collectifs. Ils peuvent apparaître seuls comme en (9) ou accompagnés de précisions sur l'origine spatiale ou politique des propos représentés comme en (10). Dans le corpus B, ce mode de représentation au discours direct entre fréquemment en concurrence avec un mode de représentation au discours direct en dehors des parenthèses comme en (11) :

(11) **M. Emile Bouchet**. ... Messieurs, je ne veux pas insister. il est bien évident que la chambre me refuse personnellement sa bienveillance. (cC : séance du 17 mars 1881)

A droite. Mais non! Mais non !

Cette concurrence tend à se réduire dans le corpus C, où il est très rare de trouver des propos collectifs en dehors des parenthèses, sauf si les orateurs sont nettement identifiés.

Ces deux façons de représenter les propos collectifs produisent des effets différents et donnent un statut différent aux propos représentés au discours direct : lorsqu'ils sont entre parenthèses, le rapporteur fait une monstration des mots de l'autre, tout en signalant que ces propos sont considérés comme secondaires, pour des raisons diverses que l'actualisation en discours permet d'identifier. L entend de cette façon signifier que ces propos sont moins importants, soit parce qu'ils sont répétés, soit parce qu'ils sont considérés comme des incursions n'empêchant pas la poursuite du propos du locuteur autorisé, soit encore parce qu'il s'agit d'une représentation des propos de l sous une forme approximative ou typique.

2.2. L'évolution des formes des énoncés entre parenthèses : des énoncés phrastiques vers des énoncés nominaux

L'évolution quantitative s'accompagne d'un changement dans les formes syntaxiques présentes dans les énoncés décrochés. Dans le corpus A, la plupart des occurrences sont des énoncés phrastiques, comme en (12), (13) et (14)^{vii} :

(12) M. Prieur propose de renvoyer cette lettre au comité de liquidation, pour en faire le rapport le plus promptement possible (la partie droite de l'assemblée s'élève par des clameurs contre cette proposition). (cA : séance du 23 mars 1790)

(13) *M. L'abbé Maury.* C'est manquer essentiellement à la majesté de cette Assemblée que de faire subir des interrogatoires sans préparation....(A ce mot, il s'élève un murmure général : M. L'abbé Maury n'achève pas). (cA : séance du 24 mars 1790)

(14) Le roi est le juge suprême de la nation (il s'élève de grands murmures du côté gauche de la salle). C'est au nom du roi que la justice se rend ; c'est le roi qui répond de tous les jugements (Nouveaux murmures). (cA : séance du 25 mars 1790)

Lorsque les énoncés s'intègrent à des propos représentés au discours indirect comme en (12), il n'y a pas rupture énonciative ni cohésive et les propos décrochés, tout en étant placés en retrait, peuvent syntaxiquement s'intégrer à la trame linéaire du compte rendu. Lorsque les énoncés entre parenthèses se placent au milieu ou à la fin de propos représentés au discours direct, comme en (13) ou (14), il se crée une véritable rupture énonciative entre les propos représentés au discours direct de l et les propos entre parenthèses de L, chacun ayant ses propres repères énonciatifs. A l'intérieur des énoncés décrochés, les verbes conjugués au présent situent les informations représentées dans une temporalité structurée en fonction de l'instance énonciative de L. Les énoncés phrastiques décrochés font ainsi émerger des bribes d'une instance énonciative responsable d'une trame narrative guidant et orientant le lecteur. On constate d'ailleurs des procédés de liage textuel permettant d'assurer une continuité textuelle entre ces îlots et soulignant la permanence de L. En (14), l'adjectif « nouveaux » dans le groupe nominal « nouveaux murmures » présuppose des murmures antérieurs et indique la continuité d'une instance narrative entre les deux énoncés, ayant la mémoire de murmures antérieurs au moment de la seconde occurrence. En (13), ces procédés de liage textuel s'établissent non entre les énoncés décrochés mais entre un énoncé décroché et les propos représentés au discours direct. Le terme métalinguistique « à ce mot » établit en particulier un lien de conséquence et renvoie en même temps à une successivité temporelle entre le moment des propos tenus au discours direct et l'élévation des murmures notée au présent. L se manifeste ainsi par son effort pour combler les ruptures énonciatives et assurer la cohésion de l'ensemble de sa production.

Dans le corpus B, les énoncés décrochés sont très rarement des énoncés phrastiques. Les événements collectifs, verbaux ou non verbaux, en particulier, sont représentés par des déverbaux, comme en (15)^{viii} :

(15) **M. le rapporteur.** Faites des cancons, des commérages on vous écouterà! (Exclamations à droite). (cB : séance du 15 mars 1881)

Cette tendance s'accroît encore dans le corpus C, puisqu'on ne trouve aucun événement de ce type représenté par un énoncé phrastique. L'usage des déverbaux modifie le mode de représentation de L dans les énoncés décrochés. En effet, l'ancrage personnel et temporel permis par les formes verbales conjuguées s'efface au profit de la valorisation de l'acte. Le déverbal n'a pas de valeur virtuelle^{ix} dans les comptes rendus parlementaires, il est bien représenté comme un acte effectif, mais il laisse en suspend son interprétation aspectuelle, chronologique et personnelle : en (15), « Exclamations » peut être interprété comme processif ou résultatif. D'un point de vue chronologique, il n'indique pas si les phénomènes relevés sont concomitants, ou s'ils succèdent aux événements de parole représentés au discours direct. et ils ne permettent pas d'établir un lien temporel entre les événements représentés et les propres repères temporels de L, même si c'est bien à partir des repères énonciatifs de L que peuvent se situer ces exclamations. Dès lors, c'est au lecteur qu'est laissée la responsabilité d'établir un lien temporel et logique entre la re-présentation des propos au discours direct et la notation « exclamations ».

2.3. La réduction progressive de la variété des formes entre parenthèses : circonscrire la subjectivité

L'évolution diachronique des comptes rendus se caractérise enfin par une réduction progressive des noms utilisés pour désigner les actes verbaux, para-verbaux et non-verbaux. Cette évolution

se fait particulièrement sentir entre le corpus B et C. On passe ainsi de 18 noms dans le corpus B :

réclamations, interruptions, applaudissements, bruits, approbations, rires, cris, murmures, rumeurs, sensations, exclamations protestations, mouvements, sourires, assentiment, dénégations, bruits de conversations, déclamations

à 7 noms dans le corpus C :

applaudissements, exclamations, protestations, interruptions, rires, sourires, huées.

Cette réduction rend compte du même souci d'un retrait maximum de la présence explicite de L dans les comptes rendus, au profit de la représentation des propos de l au discours direct. Les déverbaux effacent l'ancrage temporel de L mais la dénomination des événements verbaux et non verbaux constitue bien une activité de catégorisation dont il garde la responsabilité et qui renvoie à son appréciation subjective ^x. On peut alors interpréter la réduction des déverbaux pour la représentation des événements comme la tentative de minimiser l'intrusion de L dans les comptes rendus. Les nuances qu'on pouvait observer dans les écrits de la période B, dans par exemple « approbations » et assentiment » ou « murmures » et « bruits de conversations » pouvaient être mis sur le compte de la variété des instances de rédaction, proposant leurs propres mots pour apprécier les événements dont ils doivent rendre compte. Par la réduction et l'homo- génésisation des déverbaux, la responsabilité de la catégorisation est renvoyée à une instance collective qui est celle de l'institution parlementaire.

Synthèse et discussion : ce que les parenthèses dans les comptes rendus disent de l'évolution des configurations politiques entre la Révolution française et l'époque actuelle

L'étude que nous avons proposée permet de mettre en lumière à la fois l'unité propre au genre de discours parlementaire entre la Révolution française et l'époque actuelle et en même temps des évolutions indéniables au cours de cette période. C'est ce caractère dynamique du compte rendu parlementaire, à l'intérieur d'une forme de stabilité, expliquée par des conditions politiques et idéologiques à peu près constantes, dont nous avons voulu rendre compte. Nous avons choisi de nous intéresser en particulier à l'économie des parenthèses dans ces comptes rendus, dans la mesure où ces signes constituent un indice intéressant de la manière dont se conçoit le mode de représentation des débats parlementaires et au-delà, le mode de relation construit entre le peuple et le pouvoir législatif. Si cette étude peut fournir un témoignage de l'évolution, en diachronie, de l'usage des parenthèses, elle montre surtout l'évolution de ces usages au sein d'une institution particulière en relation étroite avec l'évolution des configurations politiques et idéologiques au cours de cette période. C'est sur cet aspect que nous souhaiterions terminer à présent.

4.1. D'un modèle narratif à un modèle dramaturgique

Les changements dans l'usage des parenthèses que nous avons relevés, rendent compte d'évolutions majeures du point de vue du genre du compte rendu parlementaire. La réclusion entre les parenthèses des informations relevant de la responsabilité de L accompagnée de l'adoption systématique du discours direct pour les propos de l, signalent le passage d'un modèle narratif à un modèle dramaturgique. Dans la première période (entre la Révolution française et les années 1820-1840), faire le compte rendu des débats, c'est en quelque sorte raconter l'histoire, prise en charge par un secrétaire-narrateur, des échanges parlementaires. Le secrétaire des débats, dont l'énonciation laisse des traces dans le texte du compte rendu, ordonne la représentation des propos dans une trame narrative qui intègre propos et faits de manière homogène. Les marques de cohésion textuelle font état d'un travail du rédacteur pour lier entre elles des éléments hétérogènes. Les parties initiale et finale des comptes rendus sont de ce point de vue remarquables car

elles construisent un cadre narratif permettant d'insérer ensuite les propos. En (16), le compte rendu débute ainsi :

(16) MM. l'abbé de la Salcette, Pélaucque-Béraut, de Volney, et un grand nombre de députés qui n'avaient point assisté à la fin de la séance d'hier, se présentent à la tribune pour prêter le serment civique. On leur propose d'attendre que le procès verbal soit lu. Non dit M. Pélaucque-Béraut, nous nous croirions des intrus dans cette Assemblée, si nous n'avions rempli notre devoir de citoyen avant l'ouverture de la séance. On appelle leurs noms : ils prêtent le serment

Après la lecture du procès verbal, M. Le Président rend compte de la députation d'hier soir. (cC : séance du 5 mars 1790)

le premier paragraphe donne des indications permettant de placer les débats dans un cadre général. On peut lire, dans la mise en place de ce cadre, les résidus d'éléments permettant de donner les indices d'une « atmosphère » propre à faire comprendre les propos représentés par une contextualisation. A partir des années 1820-1840, ce modèle narratif cède la place à un modèle dramaturgique, ou pour reprendre des catégories platoniciennes, à une mimesis directe, représentant uniquement les échanges, réduisant au maximum les indices d'une prise en charge énonciative et abandonnant complètement le cadrage narratif. Le texte subit alors un travail de structuration et de hiérarchisation de l'information, reléguant dans les parenthèses les informations non-verbales, plaçant en retrait les marques d'une intervention énonciative du secrétaire des débats. L'usage grandissant des parenthèses au cours de cette période peut ainsi être interprété comme un indice du passage d'un mode de représentation fondé sur la narration, à un autre, relevant d'une mimesis directe.

4.2.. La construction discursive de la transparence démocratique

Cette transformation place la parole politique parlementaire au premier plan en l'exhibant. Elle utilise en particulier les effets discursifs propres au discours direct, sur lesquels nous devons revenir rapidement. Caractérisé par Jacqueline Authier-Revuz (1992, 2020) par son statut sémiotique autonome, le discours direct repose sur une monstration du signifiant. La parole devient spectacle. Elle semble s'exhiber sans intermédiaire, de manière transparente, en prise directe avec le citoyen. La narration du compte rendu, prise en charge par une instance énonciative servant d'intermédiaire entre la parole parlementaire et le peuple, tend à être remplacée par une exhibition des paroles représentées qui se passe de tout filtre. La trame chronologique ne suit plus les repères proposés par cette instance, elle suit le déroulement même de l'acte de lecture, proposant à chaque citoyen-lecteur de recommencer, sous ses yeux, le déroulement pur des débats. C'est le principe de publicité de l'institution parlementaire, affirmé de manière presque continue pendant plus de deux siècles qui trouve ici une réalisation épurée et idéalisée. La fiction de l'institution parlementaire, sans rapport bien sûr avec la réalité, puisque les propos aux discours direct ne sont qu'une représentation des propos réellement tenus, doit passer par l'affirmation de plus en plus nette d'une présence directe aux débats d'un citoyen autonome et in- dépendant, dont l'opinion ne se forge que par une prise directe avec les propos des représentants du peuple. Cette configuration est liée de manière très étroite à la valorisation de la parole parlementaire et à la croyance en la construction de la vérité politique issue de la confrontation des points de vue. Non seulement le signifiant même des discours est présenté comme déterminant dans l'élaboration du jugement du citoyen-lecteur, mais la représentation des débats potentiellement conflictuels doivent lui permettre de se forger une opinion rationnelle. Les comptes rendus disent par les formes mêmes adoptées toute la confiance que l'institution accorde à la valeur heuristique de la parole parlementaire. Ils projettent la représentation imaginaire d'une institution incarnant de manière exemplaire l'idéal démocratique.

Références bibliographiques

- Adam J.-M. (1999). *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan Université.
- Authier-Revuz J. (1992). « Repères dans le champ du discours rapporté ». *L'information grammaticale*, n°55, p. 38-42.
- Authier-Revuz J. et Lefebvre J. (2015). « L'entretien de presse : un genre discursif de représentation de discours autre ». *Revista Investigações*, 28, <http://www.repositorios.ufpe.br/revistas/index.php/INV/article/view/1840/1455>.
- Authier-Revuz J. (2020). *La Représentation du Discours Autre. Principes pour une description*. Berlin : De Gruyter.
- Bakhtine M. (1984). *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- Boucheron-Pétillon S. (2002). « Parenthèse et double tiret : remarques sur l'accessoirité syntaxique de l'ajout montré », Authier-Revuz J. et Lala M.-C. (Dir.). *Figures d'ajout*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, p.123-130.
- Catach N. (1994). *La Ponctuation*. Paris : PUF, coll « Que sais-je? ».
- Coniez H. (2012). *Écrire la démocratie : de la publicité des débats parlementaires*. Paris : L'Harmattan.
- Courtine J.-J. (1981). « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. A propos du discours communiste adressé aux Chrétiens ». *Langages*, n° 62, p. 9-128.
- Dahlet V. (2003). *Ponctuation et énonciation*. Presses Universitaires Créoles, Ibis Rouge.
- Foucault M. (1966). *Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard.
- Foucault M. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Foucault M. (2011). *Le Beau danger. Un entretien de Michel Foucault avec Claude Bonnefoy*. Paris : EHESS, coll. « Audiographie ».
- Krazem M. (2007). « Infinitif et nominalisation : une seule ou deux catégories ? ». *L'information grammaticale*, n° 114, p. 46-52.
- Mellet C. et Sitri F. (2010). « Nom de genre et institutionnalisation d'une pratique discursive : le cas de l'interpellation parlementaire et du signalement d'enfant en danger ». *2^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010175>, p. 797-810.
- Mellet C. (2011). « La publicité des débats : approche diachronique et comparative des modes de représentation des discours parlementaires ». *Citations I. A travers les formes, intersémiotique de la citation*. Jaubert A., Manuel Lopez J., Marnette S., Rosier L. et Stolz C. (Dir.), Editions Academia, L'Harmattan, p. 95-108.
- Mellet C., Rinck F. et Sitri F. (2013). « Hétérogénéité des genres ». *Pratiques*, n°157-158, *Théories et pratiques des genres*, p. 47-59.
- Rastier F. (2001). « Vers une linguistique des styles ». *L'information grammaticale*, n°89, p. 3-6.
- Sitri F. (2016). « RDA et genres du 'tenant lieu' : le cas du compte rendu ». *Revista Investigações*, <http://www.repositorios.ufpe.br/revistas/index.php/INV/article/view/1842>.
- Wozniak S. (2015). « Etudes des domaines spécialisés et de leurs discours en diachronie : le cas des genres spécialisés de la littérature d'alpinisme aux Etats-Unis ». *ASP*, n°67, p.81-99.

ⁱ On peut voir par exemple l'étude de Séverine Wozniak (2015).

ⁱⁱ On la trouve abordée chez François Rastier (2001) à travers la notion de lignée générique, chez Jean-Jacques Courtine (1981), par celle de mémoire discursive, ou encore dans la lignée allemande, dans les travaux d'Eugène Coseriu portant sur la question des traditions discursives.

ⁱⁱⁱ Michel Foucault (1969) rend compte des discours non pas « comme des ensembles de signes (d'éléments signifiants renvoyant à des contenus ou à des représentations) mais comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent » (p. 66-67).

^{iv} « Parmi les « genres discursifs de la RDA », certains apparaissent comme entrant dans la composition d'un ensemble qu'on qualifiera de « discours mis pour ». Le discours qui représente, auquel on a accès, a alors un statut pragmatique particulier: Il est « mis pour » le discours qu'il représente. Ce statut de substitut peut se doubler d'une valeur testimoniale — D [le discours qui tient lieu] témoigne de l'existence de d [le discours représenté] — parfois investie dans la sphère juridique et pouvant faire l'objet de procédures de ratification institutionnellement codifiées. Nous proposons de qualifier ce sous-ensemble générique de « discours du tenant lieu » ». (.Authier-Revuz J. et Lefebvre J. (2015, p. 8).

^v A partir du 1er janvier 2016, la version électronique a valeur juridique.

^{vi} Dans le discours indirect, les signes sont en usage et relèvent de la responsabilité de L.

^{vii} L'exemple (14) montre néanmoins que les énoncés nominaux entre parenthèses peuvent apparaître dans le corpus A.

^{viii} La seule exception est le maintien dans les comptes rendus du corpus B de l'énoncé phrasique « On rit ».

^{ix} Voir Krazem M. (2007).

^x Il en est de même des quantifieurs comme « quelques », « de nombreux », etc, que nous ne pouvons traiter dans le cadre de cette communication.